



Lettre du canton de Cernay

Annick LUTENBACHER - Raphaël SCHELLENBERGER



Commission permanente du 20 octobre 2023

FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

La Commission permanente a décidé l'attribution d'une subvention d'investissement au titre du Fonds de Solidarité Territorial (FST), dans le canton de CERNAY, d'un montant de :

- **12 000€**, à la commune de Thann, pour le remplacement du praticable de la salle de gymnastique du centre sportif.

SUBVENTION AU TITRE DU PATRIMOINE

La Commission permanente a décidé d'attribuer une subvention d'investissement au titre du Plan Patrimoine emblématique de l'Alsace, pour l'accompagnement de projets dans l'entretien, la restauration et la valorisation du patrimoine pour éviter qu'il ne disparaisse et que l'Alsace ne perde ses spécificités architecturales, source de son attractivité.

Dans le canton de CERNAY, le montant s'élève à :

- **57 337€**, à la commune de Geishouse, pour le chantier pilote d'éco-rénovation du presbytère.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « FORETS D'AVENIR D'ALSACE »

Le Plan de Rebond a approuvé le 31 mai 2021 le dispositif "Forêts d'Avenir d'Alsace", issu du Plan Arbre de la Collectivité européenne d'Alsace pour soutenir les communes forestières dans la replantation d'arbres accompagnant la régénération naturelle.

Pour sa 3^{ème} édition, la Commission permanente a décidé, dans le cadre du Plan de Rebond des Forêts d'Avenir d'Alsace, d'attribuer des subventions d'investissement, pour le canton de Cernay, d'un montant total de **42 567€**, réparti comme suit :

- **19 120€** à la commune de FELLERING,
- **8 000€** à la commune de SAINT-AMARIN,
- **8 000€**, à la commune de THANN,
- **7 447€**, à la commune de KRUTH.



MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2023 et pour la mise en œuvre de projets relevant des domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation, du paysage et de la sensibilisation au cadre de vie, la Commission permanente a décidé d'attribuer des subventions d'investissement et de fonctionnement, pour le canton de Cernay, d'un montant total de **19 790€**, réparti comme suit :

A. Subventions d'investissement d'un montant total de 15 957€, détaillé ci-dessous :

- **4 784€**, à la commune de Wildenstein, pour la réalisation d'un muret en pierres sèches,
- **3 998€**, à la commune de Thann, pour la plantation d'arbres, d'arbustes et de plantes couvre-sol ainsi que l'installation d'un hôtel à hirondelles,
- **2 848€**, à la commune de Aspach-Michelbach, pour la valorisation environnementale de deux sites,
- **2 760€**, à la commune de Vieux-Thann, pour la restauration d'un muret en pierres sèches,
- **1 567€**, à la commune d'Aspach-Le-Bas, pour la valorisation environnementale de deux sites (plantation d'arbres).

B. Subventions de Fonctionnement, d'un montant total de 3 833€, détaillé ci-dessous :

- **1 478€**, à la Communauté de Communes de Thann-Cernay, pour la commande groupée d'arbustes locaux, opération « Plantez le décor »,
- **1 073 €**, à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, pour la commande groupée d'arbustes locaux, opération « Plantez le décor »,
- **714€**, à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, pour l'animation et la formation d'éco jardiniers,
- **568€**, à la Communauté de Communes de Thann-Cernay, pour l'animation et la formation d'éco jardiniers.

FONDS D'INTERVENTION ALSACIEN

La Commission permanente a décidé l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Intervention Alsacien, dans le canton de CERNAY, d'un montant de :

- **1 000€**, à la Fédération des Associations Cernay (F.A.C), pour l'aide au fonctionnement.



Lettre du canton de Cernay

Annick LUTENBACHER - Raphaël SCHELLENBERGER



HABITAT PRIVE - AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVE

Ce dispositif de subvention au bénéfice des propriétaires occupants, bailleurs, ainsi qu'aux Syndicats des copropriétaires d'autonomie, permet la réalisation des travaux d'amélioration ou d'adaptation de leur logement.

- **1 416€**, à un particulier de Cernay, pour l'aide à la rénovation du logement

SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE AU MONDE SPORTIF

Au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives, la Commission permanente a décidé d'attribuer des subventions de fonctionnement, dans le canton de Cernay, pour un montant total de **4 000€**, réparti comme suit :

- **2 000€**, à l'association des tireurs du Ball Trap Cernay Alsace, pour l'organisation du Grand Prix de Cernay,
- **1 000€**, à l'association des tireurs du Ball Trap Cernay Alsace, pour l'organisation du championnat de France Fosses Olympique & Double-Trap Olympique,
- **1 000€**, à la Ligue du Grand-Est de Vol libre, pour l'organisation du PALZ ALSACE OPEN 2023.

Annick LUTENBACHER

Conseillère d'Alsace du Canton de Cernay
Déléguée à la Montagne
Présidente du Syndicat mixte
Markstein Grand-Ballon
Présidente du Syndicat mixte Thur Amont
Secrétariat : 03.89.30.60.14
mail : annick.lutenbacher.elue@alsace.eu

Raphaël SCHELLENBERGER

Conseiller d'Alsace du Canton de Cernay
Député du Haut-Rhin
Secrétariat : 03.89.28.20.59
mail : raphael.schellenberger.elu@alsace.eu